

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/04/2020

Dossier complet le : _____

N° d'enregistrement :
2020-35-0006

1. Intitulé du projet

Modification de la plateforme logistique ITM LAI sur la commune d'Erbrée (35)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ITM Logistique Alimentaire Internationale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bénédicte Guilleux, Responsable Immobilier Amont ITM LAI

RCS / SIRET

5 1 4 0 8 0 8 3 7 0 0 0 1 6

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a) - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Modification d'un site ICPE autorisé par arrêté préfectoral n°42982 du 18 janvier 2016 Pas de nouvelle rubrique soumise à autorisation et site non classé SEVESO
39) Travaux, construction...	La surface de bâtiment sera augmentée de moins de 2000 m ² par rapport au projet d'origine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ITM LAI souhaite modifier sa base logistique d'Erbrée. Les modifications prévues sont notamment :

- augmentation de la distance du bâtiment aux limites de propriété Est et Sud, cote d'implantation relevée de 22 cm,
- ajout d'une cellule 13 BUFFER au Sud-Ouest, zone d'expédition des cellules 8-11 renommée cellule 12 BUFFER Expédition,
- ajout d'une aire palettes extérieure à l'Ouest, couverture de l'aire palettes au Nord de la cellule 7 par un auvent,
- déplacement de la mûrisserie en façade Nord des cellules 1 et 2, et augmentation de la capacité des groupes froids,
- déplacement du local chaufferie au Nord de la cellule 8,
- réduction des dimensions de la cellule 2 (largeur) et de la cellule 11 HBW (longueur et hauteur),
- réorganisation des stockages de la cellule 7 Produits spécifiques avec division de la sous-cellule 7b en 2 sous-cellules,
- ajustement des voiries, espaces verts et bassins, notamment déplacement et modification de la géométrie des compensations zones humides et des 2 bassins de rétention au Sud,
- suppression de la station de distribution de carburant et de la micro-station pour les eaux usées (rejet dans le réseau local).

Les surfaces imperméabilisées augmenteront de 4,6 % dans le cadre du projet. L'emprise du site ne sera pas modifiée.

Le classement ICPE du site évoluera non substantiellement.

4.2 Objectifs du projet

Les modifications souhaitées résultent des impératifs liés à l'exploitation du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune modification de la phase travaux prévue dans le dossier initial.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement de la plateforme logistique en phase d'exploitation ne sera pas impacté.

L'effectif total prévu ne sera pas modifié dans le cadre de ce projet.

Les horaires de travail seront inchangés.

Le trafic PL ne sera pas modifié.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site a été autorisé par arrêté préfectoral n°42982 du 18 janvier 2016.

Un dossier de Porter-à-Connaissance au titre des ICPE sera déposé en Préfecture en parallèle du présent formulaire d'examen au cas par cas.

Une demande de permis de construire modificatif n°035 105 14 V0021 a été déposée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale site (non modifiée) :	237 900 m ²
Emprise au sol des bâtiments totale :	68 644 m ²
Augmentation de l'emprise au sol des bâtiments dans le cadre du projet :	+ 2,9 %
Surfaces imperméabilisées totales :	144 068 m ²
Augmentation des surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet :	+ 4,6 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ITM LAI

Etablissement Base d'ERBRÉE

Route départementale 111

Parc d'Activités de la Huperie

35 500 ERBRÉE

Parcelles cadastrales section E 539,
542,543,545,548,549,551-553,1634,1
466,1468,1469,1570,1487-1510,1636,
1483,1485 et section ZC
63,64-66,103-106,
127-129,144-151,135,69,83,84,138

Zonage PLU : 1AUAc et 2AUa,
destinées à l'urbanisation (Parc
d'activités de la Huperie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 06' 25" 870 Lat. 4 8° 08' 33" 08N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a été autorisé par arrêté préfectoral n°42982 du 18 janvier 2016,
obtenu suite à la demande déposée le 21 novembre 2014 et complétée le
6 mars 2015, et après l'avis de l'autorité environnementale du 9 juin 2015
et l'enquête publique tenue du 6 juillet 2015 au 7 août 2015.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se trouve à environ 350 m au Nord : "Tourbière des petits prés", identifiant 530030167 (ZNIEFF de type I).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se trouve à environ 32,5 km à l'Ouest : "Mares des Mottais, de l'Hourmel et de la Petite Lande", identifiant FR3800747
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de tout: - Parc National (aucun n'est présent en Bretagne), - Parc Naturel Régional (plus proche "Normandie Maine", à plus de 40 km au Nord-Est, - Réserve Naturelle Nationale, - Réserve Naturelle Régionale (plus proche "Marais de Sougéal, à 55 km au Nord.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE d'Ille-et-Vilaine troisième échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 juillet 2019. Le seul axe susceptible de causer des nuisances sur le secteur est l'RN 157. Le site est hors des zones de bruit de l'atlas cartographique annexé au PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas à proximité ou dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial, dans le périmètre de protection d'un monument historique ou à proximité d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'inventaire écologique réalisé avant l'aménagement de la plateforme logistique, six zones humides ont été identifiées sur le site, de faible valeur patrimoniale et re-créeable. La destruction de ces zones humides a été compensée par la recréation de plusieurs patchs de zones humides connectés avec un ratio 1:1. Aucun impact supplémentaire n'est à prévoir du fait du projet, qui prévoit uniquement le déplacement et la modification de la géométrie des zones de compensation, sans modifier leur superficie ou leur fonctionnalité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN ou PPRT n'est prescrit ou approuvé sur la commune d'Erbrée. Aucun risque liés à l'environnement humain n'est recensé sur le secteur (éloignement aux voies de transport, aux canalisations de TMD, aux ICPE de la commune...) Les risques naturels recensés sur le secteur ont été pris en compte dans la conception des installations : aléa remontées de nappes, zone de sismicité faible (site hors de toute zone inondable, zone d'aléa retrait gonflement des argiles ou mouvements de terrain, massif forestier concerné par un risque d'incendie...)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution des sols n'est identifiée sur le site. En particulier, aucun site BASOL n'y est référencé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans la zone de répartition des eaux "bassin de la Vilaine en amont du barrage d'Arzal".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve hors de tout périmètre de protection des captages en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve hors de tout site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se trouve à environ 32,2 km au Nord-Ouest : SIC « complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Etang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève », identifiant FR5300025.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est l'"Etang de Beuvron et ses abords", à environ 3,9 km, au Sud-Ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'origine et les quantités d'eau prélevée ne seront pas modifiées dans le cadre du projet (réseau eau potable et dispositif de récupération des eaux pluviales).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a et n'y aura aucun prélèvement d'eaux souterraines, aucun rejet direct dans le milieu et aucune modification du risque de déversement accidentel susceptibles d'impacter la qualité des eaux souterraines. Les eaux d'extinction éventuelles seront confinées sur le site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun projet de construction ou d'aménagements nécessitant des déblais / remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun projet de construction ou d'aménagements nécessitant des déblais / remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucune consommation de nouveaux espaces naturels dans le cadre du projet. Depuis le dossier initial, le SRCE Bretagne a été validé : le site est hors de tout réservoir ou corridor de biodiversité. Aucune modification en phase travaux ou exploitation n'est susceptible d'impacter la biodiversité : aucune modification des rejets aqueux ou atmos, niveaux sonores en limite de propriété inchangés et conformes à la réglementation, éclairage limité au site. La modification de la géométrie et le déplacement des aires de compensation zones humides n'impactera pas leur fonctionnalité ou leur superficie (1,8 ha recréés, conservation du ratio de compensation 1:1).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement avec la zone Natura 2000 la plus proche, aucun impact sur les habitats et les espèces n'est à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification de la géométrie et le déplacement des aires de compensation zones humides n'impactera pas leur fonctionnalité ou leur superficie (1,8 ha recréés, conservation du ratio de compensation 1:1). Ces aires seront suivies par l'entreprise IAO SENN, bureau d'études Eau et Biodiversité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du site reste identique, il n'y aura aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune évolution des risques liés à l'environnement humain. Les risques modifiés par rapport au dossier initial sont le risque d'incendie des cellules de stockage et le risque toxique (dégagement de fumées toxiques, dispersion d'ammoniac lié aux groupes froids). Les effets thermiques liés à l'incendie des cellules produits secs sont susceptibles d'impacter un terrain agricole. Les moyens de prévention et de protection seront adaptés à ces risques : dispositions constructives des cellules modifiées, moyens de lutte incendie correctement dimensionnés et détection incendie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune évolution des risques liés à l'environnement naturel. Les risques naturels recensés sur le secteur ont été pris en compte dans la conception des installations : aléa remontées de nappes, zone de sismicité faible (site hors de toute zone inondable, zone d'aléa retrait gonflement des argiles ou mouvements de terrain, massif forestier concerné par un risque d'incendie...)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets aqueux et atmosphériques ainsi que les niveaux sonores en limites de propriété resteront inchangés, le risque sanitaire ne sera donc pas modifié. Aucun risque sanitaire n'est recensée sur le secteur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur le trafic n'évoluera pas par rapport au projet initial (ni le nombre de salariés ni le nombre de poids lourds ne sont modifiés).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est hors de toute zone sensible au bruit du PPBE d'Ille-et-Vilaine, notamment des zones de bruit de la RN 157 présente à environ 200 m au Sud. Le projet n'entraîne aucune évolution des niveaux sonores en limite de propriété, qui resteront conformes à la réglementation. Une étude acoustique sera réalisée suite au démarrage des installations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les modifications n'entraîneront aucune nuisance olfactive supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les modifications n'entraîneront aucune vibration supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné et les modifications n'entraîneront aucune émission lumineuse supplémentaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications n'engendrent pas d'évolution notable de l'impact des rejets atmosphériques vis-à-vis du projet initial : pas de modification du trafic VL ou PL, des groupes électrogènes, des chaudières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Suite aux modifications envisagées, l'implantation et la géométrie des bassins va évoluer, mais leur capacité total restera identique (5 450 m3), au vu de l'évolution non significative des surfaces imperméabilisées (+ 4,6 %). Les eaux pluviales des voiries et parking, susceptibles d'être polluées par des matières en suspension et des hydrocarbures sont collectées par un réseau spécifique et traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant rejet dans les bassins. Le dimensionnement des séparateurs hydrocarbures ne sera pas modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de modification de la quantité de rejets des eaux usées sanitaires ni des eaux usées industrielles issues de l'aire de lavage des poids-lourds. Toutefois, ces eaux ne seront plus traitées au moyen d'une micro station d'épuration, mais rejetées directement dans le réseau communal d'assainissement sous couvert d'une autorisation spéciale de déversement et d'une convention, qui fixeront les concentrations limites maximales journalières de matières polluantes à respecter.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les évolutions souhaitées n'entraîneront pas de modifications du mode de gestion des déchets envisagé sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune évolution de l'impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Bien que la taille de la cellule HBW soit revue à la baisse, les modifications envisagées ne modifieront pas notablement l'impact paysager du site. Pour rappel, le site est hors de tout site inscrit ou classé, périmètre de protection des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du site reste identique, aucun aménagement ou construction n'est prévu qui soit susceptible d'entraîner une consommation d'espaces agricoles ou sylvicoles ou de modifier l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'entraîne aucune évolution des impacts du site susceptibles de se cumuler avec ceux d'autres projets existants ou approuvés : aucune évolution de l'impact sur le trafic routier, des rejets atmosphériques, aucune modification des impacts en phase travaux, aucune consommation de nouveaux espaces naturels, aucune augmentation des nuisances sonores.

Une convention est passée avec le gestionnaire du réseau de collecte des eaux usées pour fixer les caractéristiques à respecter afin d'assurer la traitabilité des rejets du site à la station d'épuration.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Aucun projet d'extension entraînant la consommation de nouveaux espaces.
- Impact sur les eaux et les sols : les eaux usées ne seront plus traitées par une micro-station mais rejetées dans le réseau local sous couvert d'une convention, aucune modification de la gestion des eaux pluviales, eaux d'extinction confinées sur site, aucune évolution de la consommation d'eau.
- Pas de modification des rejets atmosphériques, des niveaux sonores en limitée de propriété, du risque sanitaire, des quantités et du mode de gestion des déchets, de l'impact sur le trafic routier.
- Risque incendie du site limité par les dispositions constructives des locaux concernés, la disponibilité de moyens de lutte adaptés, la présence d'un système de détection incendie.
- Les aires de compensation des zones humides restent fonctionnelles et leur superficie n'est pas modifiée.
- Aucun impact supplémentaires sur l'environnement naturel ou culturel

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non nécessaire :

- les modifications ne sont pas substantielles,
- les modifications ne sont pas de nature à augmenter les impacts prévus dans le dossier d'origine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bondoufle

le, 27/04/2020

Signature

